



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

01-02-2023

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce mercredi 1^{er} février 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Lors de sa réunion hebdomadaire, le Gouvernement a examiné les points suivants :

Dans le domaine des mines :

Le Gouvernement a entendu deux (2) communications présentées par le ministre de l'énergie et des mines portant sur l'état d'avancement de projets miniers. Il s'agit ainsi -(i) de l'état d'avancement du projet de développement du gisement de fer de Gara Djebilet et -(ii) des projets de développement des produits non ferreux.

A ce titre, il a été rappelé qu'à travers ces projets l'Algérie ambitionne de développer son secteur minier national pour accélérer le processus visant à diversifier son économie. La présentation de la situation de réalisation d'édits projets a relevé que l'exécution des phases de développement et de maturation de ces projets structurants affiche un taux d'avancement acceptable.

Dans le domaine de l'agriculture:

Le ministre de l'agriculture et du développement rural a présenté une communication portant sur le déclassement des terres agricoles et des terres forestières pour la concrétisation du programme complémentaire de développement de la wilaya de Tissemsilt, qui seront destinés à la réalisation de plusieurs projets à caractère socio-économiques dont des logements sociaux, un hôpital d'une capacité de 240 lits et un hélicoptère des avions bombardiers pour la lutte contre les incendies.

En outre, le Gouvernement a examiné deux (2) projets de décrets exécutifs portant déclassement de deux (2) parcelles de terrain de la forêt domaniale Oued Sahel dans la commune d'Aghbalou (wilaya de Bouira) s'inscrivant dans le cadre du renforcement de l'offre et de la qualité du service public de proximité et destinées notamment à la réalisation d'un groupe scolaire et d'autres infrastructures publiques.



Dans le domaine de la pêche et des productions halieutiques:

Le Gouvernement a entendu une communication du ministre de la pêche et des productions halieutiques sur le projet du régime spécifique de protection sociale au profit des professionnels de la pêche.

Ce projet vise à améliorer les conditions de travail des professionnels de la pêche par la mise en place d'un dispositif qui prend en charge, principalement, deux catégories de professionnels de la pêche : ceux qui sont concernés par les périodes de cessation temporaire de l'activité due au repos biologique et ceux qui sont concernés par le chômage technique pour cause notamment d'intempéries.

Enfin, dans le domaine de l'économie de la connaissance, des start-up et des micro-entreprises:

Le Gouvernement a entendu une communication relative à la situation de l'économie de la connaissance, des start-up et des micro-entreprises.

A cet égard, il a été présenté un état des lieux des avancées réalisées par le secteur ainsi que le bilan des mesures et dispositions réglementaires, institutionnelles et financières mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme du Président de la République, en rappelant notamment :

- La promulgation de la loi portant statut de l'auto-entrepreneur et l'introduction de la Société par Actions Simplifiée ;
- La mise en place du comité national de labellisation, du fonds Algérien des start-up, de l'accélérateur de start-up « Algeria Venture » ou encore de la plateforme « startup.dz » ;
- Le financement et de l'accompagnement des start-up ;
- Le lancement d'un programme de soutien et de promotion des incubateurs, la réalisation d'un centre de prototypage ou encore la création de structures d'accueil et d'accompagnement au niveau des universités à travers le renforcement de la collaboration avec le secteur de l'enseignement supérieur.